



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 5 octobre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1164265002

(AJOUT) Donner un appui au projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard dans le cadre de son inscription au « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1166688011

Accorder un contrat à Geneq inc., pour l'achat d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres dans le cadre du projet Quartier Vert Hochelaga - Somme maximale de 189 751,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15468 - (3 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1165085002

Autoriser la prolongation d'ententes-cadre pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipement multifonctions d'impressions monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2019, dans le cadre du contrat à Sharp Électronique du Canada Ltée (CG14 0139) (Montants estimés: 2 233 705 \$ et 351 103 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau - 1160128003

Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 205 054,47 \$ pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement dans le cadre du contrat à JRG Déneigement Excavation inc. (CE15 1604), majorant ainsi le montant total de 201 033,79 \$ à 406 088,26 \$, taxes incluses

20.004 Contrat de construction

CG Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports - 1167000008

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 936 126,45 \$ + incidences: 39 459,42 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 331301 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334022

Accorder un contrat à Gestion MC2 inc. pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 254 778,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1542-AE-16 (10 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069007

Approuver le bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2016 des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m², à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses

20.007 Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1163931003

Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 6e édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1156368004

Approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services «Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)(CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 sans dépense additionnelle

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166368007

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à École de percussions du Québec, pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843014

Ratifier la dépense relative au déplacement, le 20 septembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à New York City, afin de prendre part au Comité de haut niveau sur la sécurité routière et à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire - Montant : 716,66 \$

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1164310004

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 15 au 23 octobre 2016, afin de participer à la conférence Habitat III à Quito, en Équateur - Montant estimé : 4 648,19 \$

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction performance greffe et services administratifs - 1161082007

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 864 \$, provenant des organismes Comité Santé et bien-être Ahuntsic, Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville et Participation Jeunesse dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi" 2016 - 2017

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture - 1160387002

Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture pour réaliser les études préalables au projet de réalisation du nouveau Centre d'histoire de Montréal

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Mercier - Hochelaga-Maisonneuve . Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160603008

Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

50 – Ressources humaines

50.001 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1165955001

Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - 1165841001

Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	4

CE : 12.001
2016/10/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/10/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164265002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Donner un appui au projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard dans le cadre de son inscription au « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Il est recommandé :

1. De donner un appui au projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard dans le cadre de son inscription au « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-16 20:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164265002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Donner un appui au projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard dans le cadre de son inscription au « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a lancé le 4 juillet 2016, la phase 2 de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling » (Programme MEES 2016), dont la date limite pour présenter les projets est le 31 août 2016.

Les entités admissibles sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif (OBNL). Pour être admissibles, les organismes doivent être propriétaires du terrain et de l'installation visés. Ils doivent aussi démontrer leur capacité à assurer son exploitation et son maintien en bon état pour une période d'au moins dix (10) ans après la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1265	10 août 2016	Autoriser le dépôt des projets de mise aux normes de treize (13) arénas au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de son « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling ». Donner un appui au projet de l'Université de Montréal en vue de son inscription au programme du MEES mentionné précédemment.
CA16 28 0243	6 septembre 2016	Accorder un soutien au Complexe sportif Saint-Raphaël pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève)

DESCRIPTION

Le Programme MEES 2016 exige que les requérants aient obtenu une résolution d'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal avant de déposer leur demande au MEEES. Dans ce but, le SDSS a informés en juillet dernier les OBNL et les institutions scolaires qui sont

propriétaires d'arénas, afin de vérifier leur intérêt à déposer un projet. Toutefois, le projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard a été déposé au MÉES dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - aréna et centres de curling » sans avoir obtenu une résolution d'appui du comité exécutif.

Le SDSS n'a été informé que très récemment du dépôt de ce projet au ministère et du fait que ce dernier demande à l'organisme dans l'accusé de réception daté du 8 septembre 2016 que pour être analysé, le projet doit être appuyé par une résolution de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Une résolution du comité exécutif de la Ville est requise afin que le projet soit analysé par le MEES et puisse potentiellement bénéficier d'une aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière du Programme du MEES constituerait un apport significatif de fonds dans la réalisation du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'obtenir l'appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le projet de modification du système de réfrigération de l'aréna Vincent-Lecavalier au Complexe sportif Saint-Raphaël de L'Île-Bizard ne pourra pas bénéficier de l'aide financière du MEES.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentina VAKLINOVA
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-09-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-09-16



Dossier # : 1166688011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Geneq Inc., pour la somme de 189 751,29 \$, taxes incluses, pour l'achat d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres – projet Quartier Vert Hochelaga - Appel d'offres public 16-15468 - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise Geneq Inc., pour la somme de 189 751,29 \$, taxes incluses, pour l'achat d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres – projet Quartier Vert Hochelaga - Appel d'offres public 16-15468 - Trois (3) soumissionnaires.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-26 10:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Geneq Inc., pour la somme de 189 751,29 \$, taxes incluses, pour l'achat d'instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres – projet Quartier Vert Hochelaga - Appel d'offres public 16-15468 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'augmentation et l'intensification des variations de température, des fortes intempéries ainsi que les épisodes de gel et de dégel ont des répercussions négatives sur la gestion des eaux de surface en milieu urbain. Face à ces phénomènes, la stabilité des forêts urbaines est à risque en raison du faible pouvoir d'adaptation des arbres de rue. De plus, les fosses de plantation actuellement construites nécessitent l'irrigation manuelle des arbres. Considérant l'accélération des plantations débutée ces dernières années afin d'atteindre les objectifs d'augmentation de la canopée montréalaise de 25%, une grande quantité d'eau doit être acheminée dans les fosses pour assurer la survie de ces arbres. L'utilisation d'infrastructures vertes, telles que les fosses d'arbres agrandies et l'utilisation de trottoirs perméables, peuvent atténuer les impacts négatifs de ces changements climatiques sur la gestion des eaux de ruissellement en accentuant les processus naturels d'infiltration, d'évaporation et de rétention des eaux, réduisant ainsi le débit de pointe des eaux de ruissellement dans les égouts pluviales tout en augmentant la qualité des eaux souterraines. Il est toutefois nécessaire d'évaluer ce nouvel apport d'eau dans le sol afin de ne pas compromettre les nombreuses infrastructures (chaussée, trottoir, etc.) présentes à Montréal, sans quoi les ingénieurs ne signeront pas ces nouveaux détails de construction.

En 2012, le Service de l'environnement, le laboratoire de sol, le Service des grands parcs, du verdissement et du Montréal (SGPVMR), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), le Service de l'eau ainsi que les départements de l'ingénierie et des bioressources et de sciences des ressources naturelles de l'Université McGill ont entrepris une analyse scientifique conjointe afin de diriger l'eau de surface des trottoirs dans les fosses d'arbres pour améliorer la gestion des eaux pluviales et l'irrigation naturelle des arbres publics. Selon les résultats obtenus, il sera possible de concevoir de nouveaux détails de fosses de plantation permettant de retenir l'eau de pluie tel un véritable bassin de

rétenition en plus de permettre la croissance d'arbres en rue. De plus, considérant que la Ville plante actuellement plus de 10 000 arbres par année sur son territoire, des économies importantes seront réalisées en irriguant de manière naturelle ces arbres en dirigeant une certaine quantité de l'eau de pluie des trottoirs dans la fosse. Il est à noter que chaque nouvel arbre planté à Montréal est irrigué pendant une période s'étalant sur 2,5 ans.

Afin d'acquérir les instruments de recherche pour l'étude des mouvements de l'eau dans les fosses d'arbres au plus bas coût possible, en accord avec l'université McGill, nous avons modifié la convention initiale afin de permettre à la Ville de Montréal de faire l'acquisition du matériel. En effet, à titre d'organisme à but non lucratif, l'Université McGill exige 40% de la valeur totale de tout contrat en frais de toutes sortes lors de la réalisation d'un contrat de services professionnels. Une économie de l'ordre de 75 000 \$ sera donc réalisée par la Ville suite à l'octroi de ce contrat d'acquisition de biens. De plus, ces équipements demeureront la propriété de la Ville. Ils pourront donc être réutilisés dans divers projets (suivi des plantations au Complexe Environnemental Saint-Michel, suivi des milieux humides dans les parcs-nature ou au Mont-Royal) ou équipes (Laboratoire de sol, Géomatique, SGPVMM, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0931 - 23 octobre 2012 - Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour financer un programme de recherche sur un projet expérimental d'optimisation des fosses de plantation pour la gestion des eaux de surface et l'irrigation des arbres urbains dans le « Quartier vert Hochelaga Maisonneuve », pour une somme maximale de 170 000 \$, taxes incluses (gré à gré).

DESCRIPTION

L'acquisition d'équipements requis pour quantifier les mouvements de l'eau dans les fosses de plantation s'inscrit au sein d'une nouvelle analyse scientifique indépendante qui s'appuie sur les travaux antérieurs. Celle-ci permettra de valider et d'élargir les expériences de laboratoire par l'étude *in situ* des effets propres aux conditions hydriques prévalant à Montréal. L'utilisation de ces instruments scientifiques, installés dans les fosses d'arbres nouvellement conçues et sous des trottoirs perméables de la rue Viau dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, permettra d'acquérir de précieuses informations sur la qualité et la quantité des eaux de ruissellement, ce qui n'existe pas jusqu'à maintenant dans la littérature scientifique ni dans l'organisation montréalaise. Les résultats de cette étude, menée par le Département d'ingénierie des bioressources de l'Université McGill, seront un atout pour la Ville de Montréal car ils permettront la conception et la gestion efficace d'une infrastructure verte multifonctionnelle pouvant réduire les coûts liés à l'entretien des forêts urbaines et à la gestion de l'eau de pluie.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

La liste du SÉAO indique trois (3) preneurs de cahier de charges, soit:

1. 1 064 441 B.C. LTD
2. Geneq inc.
- 3 ERE inc.

JUSTIFICATION

Les trois (3) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a donc été retourné. La soumission de 1 064 441 B.C. LTD a été déclarée non

conforme administrativement par le service de l'Approvisionnement. La raison de ce refus est que la garantie de soumission n'a pas été reçue en même temps que le dépôt de la soumission. Il s'agissait de la soumission la plus basse sur les trois reçues, vraisemblablement car ce soumissionnaire est le fabricant de la plupart des produits demandés.

Suite à l'analyse des deux autres soumissions déposées, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Soumissions conformes	Coût de base	Taxes	Total
Geneq Inc	165 037,00 \$	24 714,29 \$	189 751,29 \$
ERE Inc	176 200,00 \$	26 385,95 \$	202 585,95 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPVMR	141 872,08 \$	21 245,34 \$	163 117,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) <i>((total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions))</i>			196 168,62 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			3,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			12 834,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			6,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			26 633,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation X 100</i>			16,3%

L'écart entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation est de 16,3%. Comme il s'agit d'un distributeur d'équipements et non du fabricant des produits, il est normal que le prix soit plus élevé. Cela dit, les termes inscrits au cahier des charges décrivent de manière précise les équipements scientifiques à être livrés et l'adjudicataire sera tenu de les expédier tel que décrit. Aucune substitution de produit n'a été demandée alors l'adjudicataire devra livrer les produits selon les quantités requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat d'achat d'équipements scientifiques est de 189 751,29 \$, taxes incluses. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les arbres offrent de nombreux services écologiques, tels que la réduction des îlots de chaleur, diminuant les frais médicaux et d'énergie associés. Il a été démontré scientifiquement qu'il est moins coûteux et plus efficace d'atteindre ces objectifs avec l'emploi d'une infrastructure verte plutôt qu'avec une infrastructure classique. D'autres chercheurs ont cependant souligné que l'utilisation d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales urbaines est complexe et spécifique au site, et que son efficacité dépend du type d'infrastructure verte et de la nature des eaux de ruissellement. Cette acquisition d'instruments pour quantifier les mouvements d'eau dans le sol permettra donc l'étude de la

qualité et la quantité des eaux de ruissellement propres aux conditions montréalaises en plus de définir les nouvelles normes d'ingénierie pour la réalisation de fosses agrandies permettant d'augmenter sensiblement la survie des arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition de biens, essentielle à l'analyse scientifique indépendante, vise à redéfinir et améliorer les standards montréalais de plantation pour des fosses sur rue ainsi que pour les saillies d'apaisement de circulation. Si le présent dossier n'est pas approuvé à la fin du mois de septembre 2016, la Ville manquera une opportunité d'étudier les mouvements d'eau (quantité et qualité de l'eau) suivant l'hiver 2016-2017. En effet, en raison des délais de livraison de 6-8 semaines suivant l'envoi du bon de commande ainsi que la période de gel hivernale qui survient bon an mal an au mois de décembre, il serait impossible d'enfouir les sondes advenant un retard dans le processus décisionnel. Ainsi, la Ville ne pourrait pas être en mesure de modifier ses pratiques actuelles et d'intégrer des techniques novatrices de construction de structures pour un volume de sol supplémentaire pour la croissance racinaire, de même que de capter les eaux de surface sur trottoir pour irriguer naturellement les arbres.

Les connaissances scientifiques et les techniques actuelles ne permettent pas de modifier des dessins de fosses conçus et approuvés par les ingénieurs de la Ville. Seuls le monitoring et l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques permettront le développement de nouvelles normes optimisées pour assurer la pérennité des arbres urbains montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande: Début octobre 2016

Date de livraison de l'équipement scientifique: Fin octobre 2016

Mise en place de l'équipement par l'équipe de chercheurs de l'Université McGill et suivi: Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy TRUDEL, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-07

Véronique ANGERS
c/s développement et partenariats - grands
parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel HODDER
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la
Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre
C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de
division, pour me remplacer du 17 septembre
au 11 octobre dans l'exercice de mes fonctions
de directrice du Service des grands parcs, du
verdissement et du Mont-Royal et exercer tous
les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Carole
Paquette

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-09-26



Dossier # : 1165085002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser la prolongation d'ententes-cadre conclues avec la firme Sharp Électronique du Canada ltée (CG14-0139) pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipement multifonctions d'impressions monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2019 (Montants estimés: 2 233 705 \$ et 351 103 \$).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation des ententes-cadre # 949660 et # 951082 conclues avec la firme Sharp Électronique du Canada pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipements multifonctions d'impressions, pour une période additionnelle de 24 mois, du 1er avril 2017 au 31 mars 2019, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 (CG14 0139);
2. d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-21 15:31

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165085002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser la prolongation d'ententes-cadre conclues avec la firme Sharp Électronique du Canada Ltée (CG14-0139) pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien, d'équipement multifonctions d'impressions monochromes et couleurs sur demande, pour une durée de 24 mois, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2019 (Montants estimés: 2 233 705 \$ et 351 103 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Les entente-cadres collectives éco-responsables # 949660 et # 951082 émises le 1^{er} avril 2014, pour l'achat, la location et le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs sur demande, arriveront à échéance le 31 mars 2017. Des ententes avaient précédemment été conclues avec les firmes Sharp en 2009 (cession de contrat McCopier), McCopier en 2007 et Toshiba en 2002. Toutes les unités d'affaires de la Ville et les villes de banlieue reconstituées (Dollard-des-Ormeaux et Hampstead) peuvent sur demande, obtenir de l'équipement par acquisition ou par location.

L'appel d'offres 13-11816 inclut une clause permettant à la Ville de prolonger la validité de l'entente, suivant l'accord entre les parties, au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin de contrat. La firme Sharp Électronique du Canada Ltée a confirmé son intérêt par écrit, la lettre signée par l'adjudicataire se retrouve en pièces jointes.

Les montants approximatifs octroyés pour les ententes # 949660 et # 951082 sont de 3 350 558 \$ et de 526 655 \$, taxes incluses. Les ententes, basées sur des prix unitaires soumis pour toute la durée du contrat, sont **sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées**. La copie de la clause administrative particulière # 7 - formule de prix, figure en pièces jointes.

La valeur estimée de la prolongation incluant les taxes, pour l'entente # 949960 est de 2 233 705 \$ et de 351 103 \$ pour l'entente # 951082.

Cette prolongation sera pour vingt-quatre (24) mois additionnels après le contrat initial de trois (3) ans. Elle sera effective à compter du 1^{er} avril 2017 pour se terminer le 31 mars

2019 et ce, selon les mêmes termes et conditions que la soumission présentée le 4 novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0139 en date du 27 mars 2014 - Conclure avec Sharp Électronique du Canada ltée deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition ou la location incluant le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs - Appel d'offres public 13-11816 (6 soum. groupe 1 / 1 soum. groupe 2)

CG11 0443 en date du 22 décembre 2011 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre # 355652 conclue avec la firme Sharp Électronique du Canada ltée pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions, pour une période de 12 mois, du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 selon les mêmes termes et conditions.

CE09 0137 en date du 4 février 2009 - D'autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions conclue avec Mc Copier Canada inc. (CG07 0321) en faveur de la firme Sharp Électronique Canada ltée pour compléter la durée initiale de l'entente de 60 mois, soit approximativement 45 mois, à compter de la date de la résolution y donnant effet et ce, jusqu'au 30 septembre 2012, selon les mêmes termes et conditions.

CG07-0321 en date du 30 août 2007- Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec MC Copier Canada inc. pour la fourniture sur demande d'équipements d'impressions multifonctions - Appel d'offres public 07-10357 (9 soum.) (Montant de l'offre: 5 931 436.91 \$).

DESCRIPTION

Prolongation d'une durée de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande des équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs et incluant un service complet d'entretien.

L'entente # 949660 couvre l'acquisition d'appareils neufs, par location (bail de 60 mois) ou par achat, le tout incluant un service d'entretien complet facturé en coût/copie.

L'entente # 951082 couvre le service d'entretien complet des appareils multifonctions Sharp achetés ou rachetés en fin de période de bail, par les unités d'affaires de la Ville seulement, et dont la garantie d'entretien est arrivée à échéance. La facturation est en coût/copie. Ce service a été instauré pour optimiser la durée de vie utile d'un appareil, soit de 1,5 à 2 millions de copies.

Au 30 juin 2016:

- Acquisition de 456 appareils Sharp depuis le début de l'entente # 949660, soit 39 % par location et de 61 % par achat (option plus économique).
- Environ 475 appareils Sharp acquis sous l'entente précédente, dont 296 appareils (rachat - fin de bail) bénéficient du service d'entretien complet depuis le 1^{er} avril 2014. Les économies en coût d'acquisition sont estimées à plus de 500 000 \$ pour les 296 appareils qui n'ont pas été remplacés (rachat - fin de bail).
- Les dépenses pour l'entente # 949660, en coût de location se chiffrent à 194 232 \$ et à 1 000 975 \$ taxes incluses, en achats d'appareils.
- Les dépenses en coûts copies (service d'entretien) pour l'ensemble des appareils Sharp se chiffrent à 2 567 205 \$ taxes incluses. Les dépenses totales sont de 3 762 412 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le Service des technologies de l'information travaille en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, à effectuer une analyse préliminaire de l'inventaire et des coûts associés du parc d'impression de la Ville. Cette analyse permettra d'établir une stratégie de centralisation de la gestion du parc d'impression, de contrôler les opérations dans une optique de réduction de coûts. Un projet pilote est déjà amorcé depuis cet été pour quelques unités d'affaires incluant le service de l'approvisionnement. Pour 2014, les volumes d'impression moyens par appareil (Sharp) pour toutes les unités d'affaires de la Ville démontraient qu'ils étaient sous utilisés.

Dans le cadre de l'entente avec Sharp en vigueur jusqu'au 31 mars 2017, cette firme est celle mandatée afin qu'un portrait de la situation actuelle puisse être dressé (inventaire, volumétrie, coûts directs et indirects, propositions pour optimisation, déploiement des recommandations). La prolongation de l'entente est nécessaire.

La prolongation permettra de réaliser cette analyse préliminaire tout en faisant bénéficier à la Ville des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres. Les coûts d'impression des appareils multifonctions Sharp sont plus bas comparativement à ceux des autres imprimantes.

Le contrat comprend une clause évolutive des modèles qui garantie pour l'ajout de tout nouveaux appareils Sharp, l'approvisionnement avec les derniers modèles à jour conformément aux caractéristiques demandées dans le devis jusqu'à la fin du contrat. Ces appareils sont facturés aux prix de 2013 même s'ils comportent les caractéristiques techniques de 2016.

Les coûts par copie comprennent les frais de service (contrat d'entretien), les entretiens préventifs aux 6 mois, les réparations (pièces et main-d'œuvre), les frais de déplacement et les encres. Les appareils qui ne seront plus couverts par le contrat d'entretien au 31 mars 2017 pourront bénéficier d'une couverture supplémentaire jusqu'au 31 mars 2019 aux coûts par copie établis en 2013.

Dans le cadre de l'important chantier de restructuration des activités d'approvisionnement à la Ville, le regroupement des besoins des services corporatifs et des arrondissements a été un sujet soulevé comme étant une piste d'économie pour la Ville. Cette prolongation permettra donc de mieux identifier les besoins et de les intégrer dans une approche de saine gestion du parc d'impression.

L'appel d'offres # 13-11816 incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude). Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, la firme Sharp Électronique du Canada détenait une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 12 juillet 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation des présentes ententes garantie à la Ville des coûts d'acquisitions, de locations et de coûts par copie identiques à ceux établis en 2013 sans augmentation. Les ententes, basées sur des prix unitaires soumis pour toute la durée du contrat, **sont sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées.**

Le coût total brut estimé de la prolongation a été calculé selon le prorata des montants

soumissionnés pour 3 ans, ne pouvant déterminer quels seront les besoins jusqu'à la fin de l'entente.

La valeur estimée de la prolongation de deux ans incluant les taxes, pour l'entente # 949960 est de 2 233 705 \$ et de 351 103 \$ pour l'entente # 951082.

Au 30 juin 2016, 296 appareils acquis à la fin de leur contrat de maintenance (entente précédente) n'ont pas été remplacés, les économies en coût d'acquisition sont estimées à plus de 500 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire s'engage à reprendre les équipements achetés en vertu de ces ententes, qui sont en fin de vie, sans frais et à en disposer de manière écologique. De plus, les appareils fait partie de la gamme Energy Star et respectent des niveaux de rendement à haute efficacité énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire aurait comme impact d'alourdir le processus d'approvisionnement par la négociation à la pièce, entraînant aussi la perte d'économies de volume. De plus, advenant qu'un nouvel appel d'offres doive être lancé, la Ville ne pourrait bénéficier des données résultant de l'analyse des inventaires et des coûts associés aux opérations du parc d'impression. Ces données étant essentielles pour la détermination des besoins de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication de la part du Service des technologies de l'information suivra sous peu concernant un projet de moratoire des achats d'imprimantes locales avant la fin de l'année 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification des ententes actuelles # 949660 et # 951082.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie N MARCHAND, Service des technologies de l'information

Lecture :

Nathalie N MARCHAND, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Danielle CHAURET
C/s approvisionnements stratégiques en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-09-19



Dossier # : 1160128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 205 054,47 \$, conformément au contrat octroyé le 2 septembre 2015 - résolution CE15 1604 (appel d'offres public 1591).

Il est recommandé :

1. Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 205 054,47 \$, conformément à l'appel d'offres public 1591.
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
3. autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-09-26 12:19

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160128003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour une somme maximale de 205 054,47 \$, conformément au contrat octroyé le 2 septembre 2015 - résolution CE15 1604 (appel d'offres public 1591).

CONTENU

CONTEXTE

Nous prévoyons atteindre 100% du contrat octroyé pour l'année 2016 au 1er octobre 2016. Il est donc primordial de se promouvoir de l'option de renouvellement débutant le 1er octobre 2016 et se terminant le 31 décembre 2017, tel que prévu dans l'appel d'offres # 1591.

Dans le cadre de ses travaux d'entretien, la Commission exécute des travaux d'excavation dont les matériaux doivent être triés, brisés, transportés et disposés selon les règlements. De plus, la Commission doit déneiger le terrain qu'elle loue au 4305, rue Hogan, à Montréal.

Tel que spécifié dans l'appel d'offres # 1591, nous pouvons renouveler ce contrat pour une période d'une année additionnelle débutant le ou vers le 1^{er} octobre 2016.

Puisque le recours à une firme spécialisée en excavation est essentiel dans nos opérations quotidiennes et se justifie par la flexibilité qu'elle nous offre et que les activités de la division peuvent impliquer l'usage d'une à trois excavatrices dans une même journée, nous vous demandons de renouveler ce contrat immédiatement afin de réaliser nos interventions quotidiennes.

Veuillez noter que trois (3) soumissionnaires avaient présenté une offre via l'appel d'offres public 1591 paru le 16 juin 2015 et ouvert le 9 juillet 2015. Le plus bas soumissionnaire conforme était la firme JRG Déneigement. De plus, cet appel d'offres prévoit des renouvellements annuels pour les années 2017 et 2018, devant débuter le ou vers le 1^{er} octobre de l'année précédente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE15 1604 - 2 septembre 2015 : Accorder à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 033,79 \$, taxes incluses, appel d'offres public 1591;

Résolution CE14 1662 - 5 novembre 2014 : Accorder un contrat à la firme JRG Déneigement Excavation inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 198 044,44 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1591.

Résolution CE 13 1663 - 30 octobre 2013 : Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 191 720,81 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1523.

Résolution CE 13 0095 - 30 janvier 2013 : Accorder un contrat à la firme Sciage de Béton 2000 inc., pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour un montant total approximatif de 192 008,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 1498 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les services demandés consistent à fournir la machinerie et les opérateurs nécessaires pour excaver le sol, briser les structures existantes, trier les matériaux, remblayer les tranchées et déneiger le terrain loué par la Commission.

Les travaux débuteront entre le 1er octobre 2016 et le 1er janvier 2017, selon les dates d'approbation et se termineront au plus tard le 31 décembre 2017 ou lorsque le montant du contrat aura été atteint selon la première des éventualités, avec deux (2) options de prolongations facultatives de douze (12) mois supplémentaires chacune.

La machinerie est utilisée dans le cadre de travaux d'entretien du réseau (imputer au budget de fonctionnement) et à des travaux en régie (dépense capitalisée).

Le nombre d'heures minimum d'excavatrice prévu sur ce contrat est de 1 500 heures. À ces heures peuvent s'ajouter la location d'un camion à benne occasionnellement.

JUSTIFICATION

Bien que la charge de travail augmente d'année en année, le recours à un entrepreneur en excavation se justifie par le fait que la CSEM n'a pas la machinerie et les opérateurs qualifiés à son emploi pour faire les travaux. Nous occupons les opérateurs pour un nombre d'environ 1500 heures par année. Selon les journées, nous pouvons avoir recours à plus d'une excavatrice et parfois à différents types de machinerie, ce qu'un entrepreneur peut nous offrir facilement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût est de 205 054,47\$ taxes incluses (IPC construction 2016 de 2% inclus). Après récupération de taxes, le coût net est de 179 859.17 \$
Puisque l'IPC sera connu seulement en janvier 2017, nous avons estimé le coût à 2%. Le montant sera ajusté lorsqu'il sera connu.

IMPUTATION

2105.0010000.100806.06819.55205 : 125 901,42 4
6105. 7714024 .802400. 06819. 57201. 0. 0.154975. 0 .19520.0 : 53 957,75 \$

Les crédits sont prévus au budget 2017 de la Commission des services électriques. Le bon de commande sera émis en début d'année.

PROVENANCE DU BUDGET

2105. 0010000. 100806. 06819. 55205 125 901,42 \$ (budget de fonctionnement)
6105. 7714024. 802400. 06819. 57201. 0. 0. 154975. 0 19520.0 53 957,75 \$ (contrat
régie)

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel pour réaliser les travaux d'entretien au réseau de la CSEM. Les travaux d'entretien sont majoritairement des travaux urgents permettant à nos usagers de donner le service de télécommunication, de téléphonie et d'électricité aux citoyens de Montréal.

Le report ou l'annulation de ce contrat retarderait ces travaux urgents et aurait un impact majeur sur les services considérés essentiels aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-09-26



Dossier # : 1167000008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction Inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie – Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 936 126,45 \$ + incidences: 39 459,42 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 331301 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 975 585,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 936 126,45 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331301;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-23 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167000008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Deric Construction Inc. pour les travaux de reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie – Dépense totale de 975 585,87 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 936 126,45 \$ + incidences: 39 459,42 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 331301 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le mur de soutènement du chemin de Trafalgar est situé dans un secteur classé site patrimonial par le gouvernement provincial, sur les hauteurs du Mont-Royal. Il se trouve sur le chemin de Trafalgar, à l'ouest de l'avenue de Trafalgar (voir plan de localisation en pièce jointe au présent dossier). Ledit mur est fait de pierres jointées au mortier et a été construit dans les années 1920 pour supporter la chaussée du chemin de Trafalgar.

Ce mur a fait l'objet de plusieurs réfections particulièrement pour la réfection des joints de mortier entre les pierres. Lors des derniers travaux réalisés en 2014, la réparation d'un tronçon d'une vingtaine de mètres n'a pu être complétée puisque la qualité de l'empierrement constituant la fondation du mur ne permettait pas d'en assurer la stabilité. Cette section du mur a donc été consolidée de façon temporaire à l'aide de blocs-butées en béton ainsi que par des glissières de chantier en raison de la largeur restreinte. Il a été requis d'interdire le stationnement dans cette zone afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.

Des investigations et analyses ont été nécessaires afin d'arriver à un concept de construction durable tout en gardant l'aspect patrimonial des lieux et en s'assurant de l'intégrité de l'ouvrage dans son ensemble. À partir du concept retenu, un projet de travaux de réfection a été élaboré.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour la reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar dont voici les principales étapes :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
--	-----------------------	---------------	-------------

• Avant-projet, plans et devis (SNC-Lavalin)	156 808,65 \$	février 2016	juin 2016
--	---------------	--------------	-----------

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Travaux de construction	936 126,45 \$	mai 2017	août 2017

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Surveillance des travaux	N/D	mai 2017	août 2017
• Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SNC-Lavalin)	14 521,34 \$	mai 2017	août 2017

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié du 8 au 24 août 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0688 -30 avril 2014(dossier 1140541001) - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux de réparation du mur de soutènement du chemin de Trafalgar (structure 81-5289) situé dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 413 343,57 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Deric Construction Inc., pour la reconstruction d'un tronçon et la réparation du mur de soutènement sur le chemin de Trafalgar.

Les travaux projetés consistent à :

- mettre en place un soutènement temporaire;
- démolir et reconstruire un mur de soutènement en béton armé ancré au roc;
- construire le parapet et parement en pierres;
- réparer le reste du mur et parapet en pierres;
- réparer là où requis les joints de mortier, chasse-roue et pierres de couronnement;
- corriger localement la surface de roulement pour empêcher l'eau de ruissellement de se diriger vers le mur;
- effectuer les travaux connexes, dont une alimentation temporaire en eau potable.

Les travaux devraient débuter en mai 2017 et se terminer en août 2017. La durée des travaux représente 13 semaines (91 jours calendrier).

Compte tenu de la largeur restreinte de la voie carrossable et des services publics (aqueduc, égout et gaz) qui sont localisés sous la chaussée et à proximité du mur, les travaux nécessitent un soutènement temporaire pour maintenir la circulation en tout temps et préserver les services publics durant les travaux.

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15% du coût des travaux en raison des risques inhérents à la variation des élévations du socle rocheux et de sa qualité ainsi qu'aux risques de bris et de fuites des conduites souterraines près du mur lors de l'excavation et de la mise en place du soutènement temporaire.

Des dépenses incidentes sont également prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Celles-ci comprennent principalement le contrôle qualitatif, les expertises particulières et les communications. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet se trouve en pièce jointe.

Le détail du coût de travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Une demande d'autorisation d'effectuer des travaux dans un secteur patrimonial a été transmise au Ministère de la Culture et des Communications. L'autorisation devrait être délivrée dans les prochaines semaines.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire et ces services seront payables selon la méthode horaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de maintenir le mur de soutènement du chemin de Trafalgar dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Deric Construction inc.	814 023,00 \$	122 103,45 \$	936 126,45 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	825 530,57 \$	123 829,58 \$	949 360,15 \$
Antagon International (9002-1205 Québec inc.)	861 603,40 \$	129 240,51 \$	990 843,91 \$
Eurovia Québec Grands Projets inc.	911 219,53 \$	136 682,94 \$	1 047 902,47 \$
Roxboro Excavation inc.	949 909,80 \$	142 486,47 \$	1 092 396,27 \$
Estimation des professionnels externes	783 956,00 \$	117 593,40 \$	901 549,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 003 325,85 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	156 269,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	16,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	34 577,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	3,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	13 233,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,4%

Lors de l'appel d'offres public, 5 preneurs du cahier des charges sur un total de 10 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 50% alors que 5 preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 50 %. Aucun de ces derniers n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les 3 plus basses soumissions conformes (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Avant l'ouverture des soumissions, une estimation a été établie par la firme SNC-Lavalin, responsable de la conception des plans et devis pour ce projet. L'estimation basée sur les prix du marché pour les matériaux, les taux d'équipements et de la main d'oeuvre s'élève à 901 549,40 \$, contingences et taxes incluses. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de 34 577,05 \$, soit 3,8%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Deric Construction Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 juillet 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : RBQ #5569-5729-01. Une attestation valide délivrée le 12 août 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Deric Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour financer les travaux du présent dossier s'élève à 975 585,87 \$ taxes incluses et se détaille comme suit:

- Prix de base des travaux : 814 023,00 \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics)
- Contingences : 122 103,45 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer.
- Incidences : 39 459,42 \$ dont principalement le contrôle qualitatif 32 560,92 \$, les expertises particulières 4 599,00\$ et les communications 2 299,50\$.

Cette dépense totale représente un coût net de 890 839,94 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les travaux seront financés au Programme de réfection des structures routières - 46000; programme étant priorisé lors de la confection du PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération car elle concerne des travaux effectués au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005). Elle sera imputée aux règlements d'emprunt RCG-004 et RCG 06-002.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux permettront de maintenir et préserver le mur de soutènement existant. Les arbres qui sont dans l'aire des travaux et qui devront être éliminés seront remplacés. La terre de culture sera récupérée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de réaliser les travaux de construction, c'est-à-dire de reconstruire le mur de soutènement en béton afin d'empêcher que s'aggrave la détérioration des sections de mur qui sont actuellement consolidés et sécurisés de façon temporaire.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date de validité du cautionnement, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. De plus, pour les citoyens, le report du projet aurait comme principal impact de prolonger l'interdiction de stationner vis-à-vis la zone problématique, laquelle réduit de façon importante les emplacements disponibles sur ce tronçon de la rue chemin de Trafalgar.

Impact durant les travaux:

Des mesures de mitigation sont prévues afin de maintenir la fluidité de la circulation des piétons et des automobilistes durant les travaux. Entre autres, la rue sera rétrécie durant les travaux, mais permettra tout de même de maintenir une largeur minimale de 3 mètres et d'assurer l'accès aux véhicules d'urgence et aux résidents. Afin de maintenir cet accès, des panneaux interdisant le stationnement seront installés et/ou ajoutés. Par ailleurs, le lien piéton sera maintenu puisque le trottoir est situé sur le côté opposé aux travaux.

De plus, compte tenu de la proximité des services souterrains et du soutènement temporaire requis pour la construction du mur, l'installation d'une alimentation temporaire

en eau potable est prévue au projet afin d'assurer et de maintenir ce service en tout temps durant les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux: mai 2017

Fin des travaux: août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude DUBOIS, 30 août 2016

Pierre-Paul SAVIGNAC, 30 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN
Agente technique principale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2016-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-09-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-09-16



Dossier # : 1163334022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion MC2 inc. pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 254 778,98 \$ taxes incluses - appel d'offres public 1542-AE-16 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Gestion MC2 inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 778,98 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 1542-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-26 08:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion MC2 inc. pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 254 778,98 \$ taxes incluses - appel d'offres public 1542-AE-16 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet vise à construire des dalles sur sol et trottoirs à divers endroits sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Les dalles seront utilisées à des fins d'aires de stationnement pour conteneurs mobiles de type "Roll-off", d'aires d'entreposage et de fabrication de tuyaux, de dépôt sécurisé pour les casiers de bonbonnes de gaz, de trottoirs et d'un emplacement permanent pour les systèmes de ventilation CVAC. L'ensemble des dalles est situé à l'extérieur des bâtiments.

Un appel d'offres public a été publié le 10 août 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 31 août 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévues est de 15 %. Un addenda a été émis relativement à des questions / réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet consiste à:

- la préparation du terrain;
- la construction de huit (8) dalles sur sol et de deux (2) trottoirs en béton armé;
- la construction de bollards de protection;
- l'exécution de tous les travaux connexes requis pour la construction des dalles et des trottoirs;
- la fourniture et l'installation de la clôture de la dalle de climatisation à la station de pompage;
- la fourniture et l'installation de butoirs en caoutchouc laminé pour la dalle de l'atelier de plomberie du secteur des boues.

JUSTIFICATION

La construction des dalles est nécessaire pour rencontrer les normes de sécurité du dépôt de bonbonnes de gaz placés à l'extérieur des bâtiments, de sécuriser l'emplacement du dépôt des conteneurs mobiles et de permettre l'entreposage des tuyaux à l'extérieur du bâtiment des boues de façon sécuritaire.

La construction des dalles permettra aussi d'avoir une surface propre et sécuritaire pour déposer le système de ventilation à l'extérieur du bâtiment de la station de pompage et d'avoir une surface dédiée à la fabrication/assemblage de tuyaux à l'extérieur de l'atelier de plomberie du secteur des eaux.

Seize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et dix ont présenté une soumission. Deux formulaires d'avis de désistement ont été reçus pour cet appel d'offres (carnet de commandes rempli) et un preneur de document est un fournisseur.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Gestion MC2 inc.	221 546.94 \$	33 232.04 \$	254 778.98 \$
2. Construction Morival Ltée	224 976.75 \$	33 746.52 \$	258 723.27 \$
3. Excavation E.S.M. inc.	265 578.17 \$	39 836.72 \$	305 414.89 \$
4. Constructions Michel Labbé/2311-9670 Québec inc.	272 502.25 \$	40 875.91 \$	313 378.16 \$
5. Coffrage Alliance Ltée	274 215.37 \$	41 132.31 \$	315 347.68 \$
6. Deric Construction inc.	278 929.35 \$	41 839.40 \$	320 768.75 \$
7. Construction Arcade	294 243.44 \$	44 136.52 \$	338 379.96 \$
8. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	319 637.40 \$	47 945.61 \$	367 583.01 \$
9. Ramcor construction inc.	385 012.18 \$	57 751.83 \$	442 764.01 \$
10. Construction Camvi inc.	410 110.07 \$	61 516.51 \$	471 626.58 \$
Estimation interne des professionnels	286 147.71 \$	42 922.16 \$	329 069.87 \$
Coût moyen des soumissions reçues			308 069.57 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20.92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			112 804.03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			44.28%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(74 290.89 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-22.58%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			3 944.29 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1.55%
---	-------

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 22,58 %. Cet écart est réduit à 6,4% si nous la comparons à la moyenne des soumissions reçues.

Les écarts principaux entre la soumission de Gestion MC2 inc. et l'estimation interne de la Ville se situent au niveau des articles du bordereau relatifs aux travaux d'excavation et remblayage qui représentent 51 000 \$ sur les 74 290,89 \$ d'écart avant taxes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion MC2 inc., pour la somme de sa soumission, soit 254 778,98 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Gestion MC2 inc. 3750 boul. Crémazie Est, bureau 408, Montréal (Québec) - no de licence 8256-3891-23. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 octobre 2016.

Bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Gestion MC2 inc. ne détient pas une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la construction de dalles sur sol en béton armé sur le site de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 254 778,98 \$ taxes incluses ou 232 647,17 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet n'était pas réalisé, des risques pour la santé et la sécurité du personnel pourraient survenir. Les installations actuelles ne rencontrent pas les normes de santé et sécurité au niveau de l'entreposage des casiers des bonbonnes de gaz.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 5 octobre 2016

Fin des travaux : 28 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-15

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2016-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-26



Dossier # : 1164069007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2016 des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m ² , à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses. (Bâtiment 4153)

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux, situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m², à des fins de maison de la culture moyennant un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-15 21:03

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2016 des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m ² , à des fins de maison de la culture, pour un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses. (Bâtiment 4153)

CONTENU

CONTEXTE

Restaurée en 1986, la Chapelle historique du Bon-Pasteur (la « Chapelle ») est aujourd'hui l'une des meilleures salles de concert vouée à la musique à Montréal. Son excellente qualité acoustique et son architecture empreinte d'histoire participent à en faire l'une des salles de récital et de musique des plus prestigieuses de Montréal. Chaque saison, la Chapelle présente des concerts de musique classique, contemporaine et de jazz. On y propose aussi des auditions publiques, des ateliers d'interprétation ainsi que des conférences données par des musicologues de renom. La Chapelle historique du Bon-Pasteur dispose aussi d'un espace voué aux expositions d'arts visuels.

Depuis le 1^{er} novembre 1986, la Ville de Montréal occupe des espaces d'une superficie de 839,16 m² situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est pour les activités de la maison de la culture à la Chapelle historique du Bon-Pasteur. Cet immeuble est la propriété de la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »).

À la demande du Service de la culture (le « SDC »), le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à la rédaction d'un contrat de renouvellement de bail afin de prolonger l'occupation de la maison de la culture à la Chapelle.

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un contrat de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m², à des fins de maison de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM86 08109 - le 9 juin 1986 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal, un local situé au 100, rue Sherbrooke Est, à compter du 1^{er} novembre 1986, pour une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel de 49 772 \$.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de la SHDM, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble sis au 100, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 839,16 m², à des fins de maison de la culture, moyennant un loyer total de 2 688 321,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de bail.

Le locateur devra faire l'entretien ménager du local et il devra fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux loués selon les besoins du locataire. Il fera toutes les réparations, lorsque requises à l'intérieur des lieux loués. Le Loyer inclut tous les frais d'exploitation et les taxes foncières.

Ainsi, la SHDM effectuera, à ses frais, les travaux suivants :

- Rafraîchir les salles de bain (séchoirs à mains, petites poubelles, cloisons pour toilette, lavabos, comptoir lavabos) ;
- Repeindre et changer les néons dans les bureaux ;
- Installer un système de caméras dans la salle d'exposition.

JUSTIFICATION

À la demande du SDC, le SGPI a procédé à la négociation de gré à gré afin de louer les locaux dans le but que la maison de la culture poursuive ses opérations.

Selon le SDC, la Chapelle est l'un des 24 diffuseurs du réseau Accès culture. Unique dans le réseau, c'est le seul équipement culturel à se spécialiser dans la diffusion de la musique. Depuis bientôt 30 ans, on y accueille les plus grands musiciens d'ici et d'ailleurs et tous les genres musicaux y sont représentés, du classique au contemporain en passant par le jazz.

Cet équipement culturel municipal relève du Service central de la culture et s'adresse à l'ensemble des citoyens de Montréal. En plus de sa programmation musicale, la Chapelle propose des activités en lien avec les quatre objectifs principaux du réseau Accès culture : la diffusion, la médiation culturelle, les résidences de création et l'implication citoyenne. Elle diffuse aussi des expositions d'arts visuels dans la salle attenante à la salle de spectacle.

La Chapelle possède deux instruments uniques, un piano de concert Fazioli et un clavecin Kirckman de 1772. Saison après saison, elle s'associe à des partenaires importants du milieu musical montréalais pour proposer plus d'une centaine d'activités annuellement, dont la plupart sont gratuites.

Le SDC souhaite poursuivre les activités de la Chapelle et prolonger la location des espaces actuellement occupés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense payée par la Ville pour cette location.

	Loyer total du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2025
Superficie (m ²)	839,16
Loyer de base	652 077,67 \$
Frais d'exploitation	1 552 498,72 \$
Taxes foncières	133 602,66 \$
Total avant taxes	2 338 179,05 \$
TPS (5 %)	116 908,95 \$
TVQ (9,975 %)	233 233,37 \$
Total incluant taxes	2 688 321,38 \$
Ristourne de TPS	(116 908,95) \$
Ristourne de TVQ	(116 616,71) \$
Coût total net	2 454 795,72 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 309,60 \$/m².

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 258 \$ et 322 \$/m².

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 2 454 795,72 \$, net des ristournes de taxes et sera financée par le budget de fonctionnement du SDC.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le propriétaire devra respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville qui est joint au bail à l'annexe E.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent sommaire impliquerait que le SDC devra déménager ses activités dans un autre immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : octobre 2016

CM : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon BLANCHET, Service de la culture
Gina TREMBLAY, Service de la culture
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Simon BLANCHET, 9 septembre 2016
Nicole RODIER, 6 septembre 2016
Nathalie ORTEGA, 6 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Suzie DESMARAIS
Chef de division

Le : 2016-09-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-15



Dossier # : 1163931003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 6e édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 6e édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-22 15:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163931003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 6e édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements en mode à Montréal, tels que Fashion Preview.

Depuis sept ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événements ponctuels, les festivals et les salons spécialisés représentent des plates-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode, tant au niveau local qu'à l'international. Les quatre dernières éditions de Fashion Preview ont reçu l'appui financier de la Ville.

BMM Montant accordé 2e édition (P/E) 2014	BMM Montant accordé 3e édition (A/H) 2015	BMM Montant accordé 4e édition (P/E) 2015	BMM Montant accordé 5e édition (A/H) 2016
15 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	24 000 \$

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée le 13 mai 2016 (voir pièce jointe) par Mode Avant-Première pour la réalisation de la 6^e édition de Fashion Preview. L'événement se déroulera du 24 au 26 octobre 2016 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie. Mode Avant-Première est un OBNL dont la mission est de promouvoir la mode montréalaise des créateurs de mode émergents et établis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0468 (23 mars 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 5^e édition de *Fashion Preview* du 5 au 7 avril 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE15 1751 (23 septembre 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4^e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE15 0320 (25 février 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Créé en 2014, Fashion Preview est un événement mode innovant semestriel ayant pour objectif de positionner les designers de mode émergents et connus dans le paysage médiatique canadien et d'en assurer une visibilité maximale tout en contribuant à leur croissance et à leur expansion par des échanges commerciaux exclusifs.

Présenté à nouveau à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM, Fashion Preview viendra promouvoir, du 24 au 26 octobre prochain, le talent des créateurs de mode locaux et d'accessoires. Ce projet réunit, dans un même lieu et pendant 3 jours, des designers de prêt-à-porter et des créateurs d'accessoires de mode. Il propose une nouvelle plate-forme de promotion à des créateurs de mode émergents en invitant certains designers plus établis à présenter des collections capsules.

Parmi les nouveautés de cette nouvelle édition, une part croissante sera accordée à la relève mode et aux innovations dans le milieu. En effet, tous les défilés de mode présentés dans le cadre de la 6^e édition seront retransmis en temps réel sur Internet et dans

différents points mode ciblés à Montréal. Partenaire privilégié depuis la 4e édition, la plateforme numérique locale Fibres Collectives présentera quant à elle, en prévente, une sélection de looks des collections Printemps/Été 2017 aux fashionistas. Enfin, des conférences seront organisées en partenariat avec des organismes du milieu de la mode sur des sujets pointus et pertinents pour les designers locaux.

Le volet « acheteurs et journalistes étrangers », organisé en partenariat avec Export-Québec, sera de retour et permettra aux invités internationaux de découvrir les collections et produits mis de l'avant lors de ces trois jours. De plus, au lendemain des présentations de collections, des rencontres seront organisées pour les acheteurs et les médias qui pourront discuter librement et directement avec les créateurs et possiblement procéder à des commandes.

Le soutien financier de 24 000 \$ qui serait attribué à Mode Avant-Première pour l'organisation de Fashion Preview représente 23 % du budget total prévisionnel de l'événement (104 000 \$) et, selon les informations les plus récentes, 44 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires ainsi que la vente de billets pour les défilés complètent le financement de l'événement.

Revenus anticipés	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
Subvention		
Ville de Montréal	24 000 \$	23,0%
Gouvernement du Québec	30 000 \$	29,0%
Revenus autonomes		
Billetterie 3 jours	2 500 \$	2,4%
Commandite en \$\$	4 000 \$	3,8%
Commandite en biens et services	30 000 \$	29,0%
Total	104 000 \$	100%

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (20 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (4 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Fashion Preview est avant tout un projet mode véhiculé à travers un nouveau concept plus intimiste qui rassemble, dans un même lieu pendant trois jours, un groupe de designers montréalais de collections prêt-à-porter ainsi que des créateurs d'accessoires de mode. L'événement a été créé dans le but de mettre en lumière le milieu de la création de la mode montréalaise par des médias et des acheteurs locaux, nationaux et internationaux. Cette mission est conforme aux objectifs du Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM) qui, à travers ses implications et ses plates-formes de diffusion, vise à fournir visibilité et accompagnement aux entreprises et aux initiatives qui embrassent le mode de vie montréalais à travers les thèmes de la mode responsable, de la nordicité, de l'entrepreneuriat et des vêtements intelligents.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie Montréal Style libre, adhère à la stratégie de diffusion au grand public du BMM et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. Compte tenu de la riche programmation de cette prochaine édition ainsi que des

collaborations innovantes proposées avec les institutions d'enseignement et centre de recherche ainsi que les collectifs de mode, l'appui financier permettra de faire la promotion de l'événement et de générer des retombées significatives, notamment en regard de la visibilité locale et internationale de Montréal pour ce secteur d'activités. De plus, un partenariat exclusif développé par Mode Avant-Première avec le NewBlack, une des plus importantes plates-formes de commerce électronique B2B sur le marché de la mode entièrement dédiées aux professionnels, permettra aux créateurs d'ici d'élargir leurs horizons commerciaux au-delà des frontières.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit:

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

En effet, Fashion Preview permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal, Ville UNESCO de design.

Les retombées de Fashion Preview sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (production et achat locaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 24 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fashion Preview encourage l'achat local car il contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de ses créateurs de mode.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. L'événement sera aussi couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 24 au 26 octobre 2016 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-09-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-09-22



Dossier # : 1156368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services «Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)(CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 sans dépense additionnelle

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnelles intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services «Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique (CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 en venant modifier la fin du projet (article 14) qui passe du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 et conséquemment la date de remise du rapport final (article 4.2) qui passe du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018 et modifiant en conséquence le nom du projet pour TOPO 2017, sans dépense additionnelle.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-19 15:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'amendement prolongeant d'un an la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services «Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)(CM15 1490) concernant la réalisation de l'Enquête TOPO 2016 sans dépense additionnelle

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'addenda à la convention a été produit. Celui-ci apporte des changements au projet de convention qui ne sont qu'administratifs.

Ces changements sont requis par un retard et portent exclusivement :

- sur la durée de réalisation de l'enquête (article 14), dont la fin passe du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 et conséquemment la remise du rapport final (article 4.2) au 31 janvier 2018 au lieu du 31 janvier 2017; ainsi que,
- sur le nom de l'enquête, lequel devient TOPO 2017 au lieu de TOPO 2016.

Au mois de décembre 2015, la Commission de l'accès à l'information (CAI) a émis un avis d'intention à l'égard d'un projet d'entente entre la Direction régional de santé publique (DRSP) et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur visant la communication de renseignements nécessaires à la réalisation de l'enquête. Cet avis d'intention pourrait se traduire par un avis défavorable qui compromettrait la réalisation du projet. L'appel d'offres public en cours a été retiré et une demande d'audience à la CAI a été demandée et accordés à la DRSP en janvier 2016. Un avis favorable a été rédigé par la CAI le 10 février 2016, à un moment trop tardif pour procéder à un nouvel appel d'offres et faire une collecte auprès de 16 000 enfants et parents avant la fin du mois d'avril 2016.

- Compte tenu du calendrier scolaire, du fait que le recensement des élèves se tient à la fin septembre et des délais requis pour obtenir la liste des élèves et les adresses postales des parents, nous ne pouvons débuter la collecte avant l'automne 2016.

Vois le nouvel échéancier proposé :

Activités	Échéance
1. Planification et consultation	En continu jusqu'au début de la collecte
2. Finalisation du questionnaire	Septembre 2016
3. Cueillette de données (prétest et enquête)	novembre 2016 – juin 2017
4. Production d'outils d'aide à la décision	Été - Automne 2017
5. Partage de connaissances et accompagnement	Décembre 2017 - Janvier 2018

En ce qui concerne l'engagement des autres partenaires, depuis la convention signée avec la ville de Montréal, d'autres partenaires se sont confirmés. Voici le montage financier à ce jour :

Contributions	Montants
Contribution de la DSP	500 000\$
Contribution de la Fondation Lucie et André Chagnon	50 000\$
Contribution de Québec en forme Table interrégionale - saines habitudes de vie	150 000\$
2 CIUSSS confirmés	10 000\$
Ville de Montréal	15 000\$
	70 000\$

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1156368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier 70 000 \$, pour l'année 2015, à Le Centre Intégré Universitaire de Santé et des Services Sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), Direction régionale de santé publique, pour participer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Avec le programme d'enquêtes TOPO 2016, la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) informe la population régionale de l'Île de Montréal sur son état de santé et ses déterminants. Elle voit, en collaboration avec les principaux acteurs, à la mise en oeuvre d'interventions jugées prioritaires et efficaces afin de promouvoir la santé, de prévenir les problèmes et de protéger des risques sociosanitaires.

TOPO 2016 vise à recueillir des données probantes sur la santé et les facteurs associés à la réussite éducative chez les 17 000 enfants de 6e année qui fréquentent une école publique ou privée à Montréal, ainsi que sur leurs parents. Cette grande enquête, par recensement, va permettre une mise à jour des connaissances qui datent pour Montréal de plus de 10 ans. Et, pour la première fois, elle permettra de produire des résultats fiables au niveau local selon divers découpages géographiques (écoles, commissions scolaires, réseau de la santé, arrondissements et villes liées, tables de quartiers et RUI).

Avec TOPO 2016, Montréal rejoint d'autres grandes métropoles du monde telles New York, Los Angeles, Barcelone ou Londres qui peuvent compter sur des recensements détaillés pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et la santé de leur population. TOPO 2016 permettra de mieux refléter les caractéristiques économiques et socio démographiques du territoire montréalais qui comporte une forte proportion de population immigrante (33%), un milieu urbain dense et de nombreux secteurs à forte concentration de pauvreté et d'inégalités sociales de santé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1866 du 14 octobre 2015

Autoriser un virement budgétaire de 271 808,28 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le soutien à la réalisation de projets du domaine de la diversité sociale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Le projet d'enquête TOPO 2016 vise à produire de l'information sur la santé des jeunes du primaire et ses grands déterminants, notamment la réussite et la persévérance scolaire. Tous les jeunes de 6e année inscrits dans près de 400 écoles publiques et privées, francophones et anglophones de la région sociosanitaire de Montréal seront invités à participer à l'enquête qui se déroulera à l'aide de tablettes électroniques. Leurs parents seront également tous sollicités pour participer à l'enquête via le Web ou par téléphone, ce qui permettra d'établir un portrait fiable du contexte familial dans lequel évoluent ces jeunes. Au total, environ 17 000 jeunes et leurs parents sont visés par l'enquête. Les thématiques suivantes seront abordées :

1. Déterminants sociaux et environnementaux - conditions socio démographiques, immigration, conditions économiques de la famille, contexte familial, soutien et participation en lien avec le milieu scolaire;
2. Facteurs de risques et de protection - compétences sociales, estime de soi, victimisation, comportements d'agressivité, habitudes de vie; et,
3. État de santé et utilisation des services de santé.

Les retombées attendues de TOPO 2016 sont :

1. d'actualiser les connaissances sur la santé des jeunes Montréalais;
2. de documenter, pour la première fois à Montréal, les écarts de santé et de leurs déterminants à diverses échelles démographiques (Commissions scolaires, CIUSSS, CSSS, CLSC, voisinages, écoles, arrondissements de la Ville de Montréal, Tables de quartier, RUI);
3. de fournir aux partenaires des outils qui permettent de cerner les problèmes prioritaires de santé; et,
4. de favoriser des actions communes entre les plus grands acteurs sur le territoire qui ont des impacts positifs sur la réussite scolaire des jeunes.

Les livrables attendus sont :

1. Portraits synthétiques pour chacune des 400 écoles participantes;
2. État de situation à diverses échelles géographiques (réseau de la santé, réseau scolaire, réseau municipal);
3. Portraits analytiques pour chacune des cinq commissions scolaires et la Fédération des établissements d'enseignement privés;
4. Des portraits analytiques sur les grands déterminants de la réussite éducative et de la santé; et,
5. Des rencontres avec les acteurs du milieu local pour soutenir l'appropriation des résultats.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de sa politique du sport et de l'activité physique, une des mesures retenues dans le plan d'action régional Montréal physiquement active est de soutenir l'évaluation de la santé de la population par la production de connaissance sur la santé des jeunes et ses

grands déterminants sur le territoire de Montréal afin de faciliter la prise de décisions des communautés locales. Cette enquête permettra d'atteindre ce but. Depuis 2003, la Ville a mis en place plusieurs démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) puisqu'elle compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale sur son territoire. Ancrées dans la dynamique de 12 quartiers et basées sur la mobilisation de la population et des divers acteurs, les démarches RUI visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. L'enquête TOPO 2016 pourra ainsi fournir des informations probantes sur la santé des jeunes afin de réduire les inégalités et de renforcer la résilience sociale dans le cadre des actions entreprises dans plusieurs services de la Ville de Montréal reliés à la qualité de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction régionale de santé publique de Montréal du CIUSSS du Centre-Est de l'Île de Montréal estime à environ à 1 M\$ le coût total de l'enquête TOPO 2016, incluant la valeur des ressources internes de coordination. La Ville de Montréal est ainsi invitée à contribuer à la réalisation de l'enquête TOPO 2016, en octroyant un soutien financier de 70 000 \$ toutes taxes incluses, pour la réalisation notamment de la cueillette externe des données auprès des 17 000 jeunes de l'île de Montréal.

Le soutien financier de la Ville représente 7% du coût total de l'enquête et les crédits sont pris à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits inhérents à ce dossier sont réservés par l'engagement de gestion QV56368004.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enquête TOPO 2016 permettra de faire le point sur la santé des jeunes montréalais à une période critique de leur vie, tant sur le plan de leur développement - sortie de l'enfance, entrée de l'adolescence - que sur le plan scolaire - sortie du primaire, entrée au secondaire. À l'image des autres grandes métropoles, Montréal doit pouvoir compter sur des outils de connaissance en santé pour mieux intervenir, dans le cadre de ses responsabilités municipales, sur les déterminants de la santé sur lesquels la Ville de Montréal a une emprise directe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera préparée ultérieurement par la Direction des communications et le tout se fera selon le protocole de visibilité en annexe au projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

Novembre 2016 dévoilement des résultats de la situation des jeunes montréalais avec l'enquête TOPO 2016 dans le cadre du Colloque international francophone villes et villages en santé ou des Journées annuelles de santé publique (JASP).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-11-26



Dossier # : 1166368007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à École de percussions du Québec, pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à École de percussions du Québec pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-22 15:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166368007

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à École de percussions du Québec, pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6^e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE15 1081 du 3 juin 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ à différents six organismes, dont 25 000 \$ à École de Percussions du Québec, pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier: Moi je garde le rythme ! », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville-MTESS (2013 - 2016)

CE14 0502 du 9 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$ à quatre différents organismes, dont 25 000 \$ à École de Percussions du Québec, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier: Moi je garde le rythme ! », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014

et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

École de percussions du Québec

Projet : « Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! »

Montant : 25 000 \$

École de percussions du Québec collabore aux initiatives visant la persévérance scolaire auprès des enfants d'écoles défavorisées de Montréal et même du Québec en mettant sur pied des ateliers de percussions et de danse axés sur l'estime de soi. La clientèle adolescente qui décroche majoritairement en 3e secondaire ne bénéficiait pas de ce genre d'interventions. Depuis quatre ans, le projet, « Persévérance SAMAJAM — Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! », est en action dans des organismes Jeunesse de milieux défavorisés et où le taux de décrochage scolaire est fort élevé. Cette action est complémentaire aux initiatives du milieu scolaire. Les arrondissements concernés sont : Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont - La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Ahuntsic - Cartierville, Montréal-Nord, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Ville-Marie, Outremont, Le Sud-Ouest et Le Plateau - Mont-Royal.

Le projet a comme objectif d'offrir des cours d'initiation et d'exploration musicale dans tous les arrondissements de la ville ayant peu d'initiatives en place en matière de lutte contre le décrochage, et il cible les maisons de jeunes. En voici les principales activités :

1. Les ateliers musicaux prenant différentes formes : ateliers hebdomadaires de percussion, d'improvisation musicale, de chant et de danse. Ces ateliers se donneront à la fois dans les maisons des jeunes et les centres jeunesse;
2. Quatre maisons de jeunes ayant manifesté un grand intérêt recevront une série de huit ateliers de 45 minutes chacun. Dans les autres maisons de jeunes, un seul atelier de 60 minutes aura lieu. L'objectif est de pouvoir offrir l'expérience du projet au maximum de jeunes possible;
3. Un spectacle participatif et collectif est prévu, où près de 20 000 jeunes seront initiés à au moins trois activités musicales participatives et collectives.

Les animateurs et les artistes SAMAJAM ont comme mandat :

1. de stimuler les jeunes à l'apprentissage de la musique (prioritairement des percussions);
2. de les intéresser à différentes cultures musicales;
3. de favoriser le rapprochement entre les différentes communautés culturelles présentes, par le langage universel de la musique;
4. d'inciter les jeunes à créer leurs propres rythmes au tambour à composer des paroles et à improviser.

JUSTIFICATION

Le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! » s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013-2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ce projet. Après analyse de la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande le soutien financier de ce projet et assure qu'il est conforme aux balises de

l'Entente susmentionnée. Le projet soutenu en 2015 a permis de rejoindre plus de 4500 jeunes et d'offrir plusieurs activités dans les maisons de jeunes et le milieu scolaire. Le soutien financier recommandé pour 2016 est en continuité du soutien financier accordé en 2015 par la Ville et vise la consolidation et la poursuite des actions développées par cet organisme que le SDSS considère bénéfiques pour les jeunes. La date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, et ce, en raison des impératifs de collaboration entre l'organisme et les écoles. L'organisme a débuté son projet le 1er septembre à même son budget autonome et sous réserve de l'acceptation de celui-ci par les instances décisionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ce projet, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 25 000 \$ est prévu au SDSS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS/ projet global
		2014	2015		
École de Percussions du Québec	Projet Persévérance SAMAJAM-Dans mon quartier : Moi je garde le rythme!	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	90 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

École de percussions du Québec embauche majoritairement de jeunes artistes issus de l'immigration ou nouvellement arrivés à Montréal. Le projet « Persévérance SAMAJAM - Dans mon quartier : Moi je garde le rythme ! » contribue donc à la relève artistique, à l'intégration positive des immigrants et à la valorisation de la culture. Le dynamisme des artistes motive les adolescents, notamment ceux issus des communautés d'origines diverses, à mieux persévérer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-09-22



Dossier # : 1160843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 20 septembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à New York City, afin de prendre part au Comité de haut niveau sur la sécurité routière et à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire. Montant : 716,66 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, le 20 septembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à New York City, afin de prendre part au Comité de haut niveau sur la sécurité routière et à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire - montant : 716,66 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-09-22 10:39

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843014

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 20 septembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à New York City, afin de prendre part au Comité de haut niveau sur la sécurité routière et à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire. Montant : 716,66 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les villes jouent un rôle de plus en plus prépondérant à l'égard des enjeux globaux et à ce titre, Montréal est devenue une référence dans plusieurs domaines, notamment en matière d'économie sociale, de lutte contre les changements climatiques, de vivre ensemble, de lutte contre la radicalisation, et d'aménagement des aires métropolitaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Comité de haut niveau sur la sécurité routière

Le Comité de haut niveau sur la sécurité routière (High Level panel for Road Safety), est une initiative de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et de son président, M. Jean Todt, également envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité routière. Dans le contexte où la FIA s'apprête à mener une Campagne internationale sur la sécurité routière, M. Coderre a été invité, en sa qualité de maire de Montréal et également de président de Metropolis, une association internationale regroupant les grandes métropoles de plus d'un million d'habitants, à se joindre au Comité de haut niveau de la sécurité routière et à présenter le rôle et les responsabilités des villes en matière de sécurité routière, de même que les initiatives montréalaises en ce domaine, dont la récente stratégie « Vision Zéro » portant sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

Groupe pilote international en économie sociale et solidaire

Le maire de Montréal a également pris part à la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire en tant que président de Metropolis et hôte du 3e Forum mondial de l'économie sociale (Global Social Economy Forum-GSEF) qui s'est tenu à Montréal au début du mois de septembre. Cette rencontre a été organisée par la France, sous la présidence du président François Hollande et les Rencontres du Mont-Blanc-Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire. Dans la perspective de la Conférence Habitat III, la rencontre, qui s'est tenue au Siège des Nations Unies, rassemblait des acteurs de haut niveau en vue de promouvoir une économie qui concilie efficacité

environnementale, sociale et économique, offrant de multiples solutions dans un objectif global de développement durable.

Enfin, le maire de Montréal a profité de son passage à New York pour assister à l'allocution prononcée par le premier ministre canadien, M. Justin Trudeau, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

JUSTIFICATION

La participation de la Ville de Montréal au Comité de haut niveau sur la sécurité routière ainsi que la rencontre du Groupe pilote international en économie sociale et solidaire démontre que Montréal est une métropole engagée, dont l'expertise est reconnue de tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	716,66 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.

- Partage d'expertise.
- Réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-09-21



Dossier # : 1164310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 15 au 23 octobre 2016, afin de participer à la conférence Habitat III à Quito, en Équateur. Montant estimé : 4 648,19 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 15 au 23 octobre 2016, afin de participer à la conférence Habitat III à Quito, en Équateur - montant estimé : 4 648,19 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-09-22 15:31

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 15 au 23 octobre 2016, afin de participer à la conférence Habitat III à Quito, en Équateur. Montant estimé : 4 648,19 \$

CONTENU

CONTEXTE

Habitat III est la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Vingt ans après la conférence Habitat II à Istanbul, Habitat III constituera un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation. La Conférence Habitat III se tiendra à Quito (Équateur) du 16 au 20 octobre 2016 sur le thème : le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ?

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0749 - Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), du 8 au 11 mars 2016, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum.

DESCRIPTION

Favoriser l'engagement mondial en faveur d'un nouvel agenda urbain, tel est l'objectif d'Habitat III. En évaluant les réalisations depuis l'établissement de l'agenda urbain en 1996, il s'agira de répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et d'identifier les nouveaux défis pour les 20 prochaines années. Habitat III constituera un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation et les opportunités offertes pour la mise en oeuvre des objectifs de développement durable. La Conférence Habitat III sera fortement articulée aux résultats du Sommet sur les Objectifs de Développement Durable et de la Conférence Climat en 2015. Elle offre l'opportunité d'échanger sur les politiques et les stratégies permettant de réaffirmer le rôle des villes et des territoires en tant que moteurs d'un développement durable.

JUSTIFICATION

A l'issue de la Conférence, une Déclaration sera adoptée par les États membres. Non contraignante, elle sera néanmoins décisive pour l'élaboration des politiques nationales et des villes. En effet, la déclaration présentera des lignes directrices pour les programmes et

les actions mises en œuvre en matière de développement urbain durable. Rappelons que Montréal est impliqué dans le processus de l'ONU menant à Quito, puisque nous avons accueilli en octobre 2016 une conférence thématique Habitat III sur les aires métropolitaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	4 648,19 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

Note 1 : La délégation montréalaise séjournera à l'hôtel JW Marriott de Quito; la chambre de M. Copeman a été réservée par le Bureau des affaires internationales.

Note 2 : M. Copeman prolonge son déplacement à titre personnel. De ce fait, les frais encourus durant la journée des 21 et 22 octobre seront à son entière charge.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 21 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-21

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Approuvé le : 2016-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Approuvé le : 2016-09-22



Dossier # : 1161082007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 864 \$, provenant des organismes Comité Santé et bien-être Ahuntsic, Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville et Participation Jeunesse dans le cadre du programme "ÉnergiZ'toi" 2016 - 2017

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal DE modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 864 \$, provenant des organismes Comité santé et bien-être Ahuntsic, Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville et Participation jeunesse dans le cadre du programme "EnergiZ'toi" 2016-2017.

<u>Année 2016</u>	<u>Année 2017</u>
30 184,60 \$	15 679,40 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-23 13:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161082007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 45 864.00 \$, provenant des organismes Comité Santé et bien-être Ahuntsic, Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville et Participation Jeunesse dans le cadre du programme "Énergiz'toi" 2016 - 2017 - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2014, l'arrondissement bénéficie de subventions dans le cadre du programme Energiz'toi. Pour la 3e édition (2016-2017), l'arrondissement recevra un montant total de 45 864 \$. Les contributions proviendront de Participation Jeunesse (250 \$), de la Table de Concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville (12 783 \$) et du Comité Santé et Bien-Être Ahuntsic (32 831 \$). Afin de pouvoir utiliser ces crédits additionnels, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 45 864 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 45 864 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du programme Energiz'toi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Isabelle DUFRESNE)

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Chef de division

Le : 2016-08-10



Dossier # : 1160387002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la culture pour réaliser les études préalables au projet de réalisation du nouveau Centre d'histoire de Montréal.

Il est recommandé :

- d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service de la culture pour réaliser les études préalables requises pour le nouveau Centre d'histoire de Montréal;
- de mandater le SGPI, en concertation avec le Service de la culture, pour trouver une nouvelle vocation à la caserne située sur la place d'Youville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-23 17:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160387002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la culture pour réaliser les études préalables au projet de réalisation du nouveau Centre d'histoire de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a été créé en 1983 comme lieu d'interprétation de l'histoire de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture. Situé face à la place D'Youville dans le Vieux-Montréal, le CHM occupe une ancienne caserne de pompier. Il fut rattaché en 1987 au réseau municipal des Maisons de la culture. Il a depuis intégré, à sa mission, une dimension muséale reconnue par ses pairs pour sa qualité et son originalité, en développant une programmation d'expositions temporaires, au musée et dans d'autres lieux, des activités éducatives, notamment pour l'accueil et la francisation des immigrants, et en constituant une collection d'objets et de témoignages du quotidien des Montréalais au 20e siècle. Pour mettre le citoyen au coeur de ses priorités, conformément à sa mission municipale, le CHM a conçu des expositions dans lesquelles se reconnaissent les Montréalais ainsi que des activités qui lui ont permis de se déployer hors de son lieu permanent d'exposition.

En 2010, sur mandat de la Ville, deux muséologues réputés recommandent d'étudier sérieusement la possibilité de relocaliser le CHM dans un espace plus approprié à sa nouvelle mission et répondant aux normes muséologiques actuelles. Au cours des dernières années s'est ajouté le grand projet des phases 2 et 3 de l'expansion du musée Pointe-à-Callière, qui a amené le Service de la culture à réfléchir à l'avenir du CHM. Aussi, la Société du Musée Pointe-à-Callière envisage d'intégrer la Caserne D'Youville dans le cadre du projet de la phase 3 de son projet d'expansion. Pour le Service de la culture, s'il devait y avoir relocalisation, il apparaît clairement que le CHM devrait symboliquement s'installer au centre-ville. Il est également très important de favoriser, par cet éventuel déménagement, plus qu'une relocalisation, mais une hausse substantielle de la notoriété auprès des Montréalais et une augmentation de la fréquentation du CHM.

Le présent sommaire a pour objet de demander un budget de 100 000 \$ afin de réaliser les études préalables qui permettront de concevoir une identité innovante pour le nouveau CHM

en tant qu'espace citoyen et musée rue, de préciser l'ampleur souhaitée du projet, de se positionner et se différencier par rapport au marché, de documenter les possibilités d'accueillir de nouvelles clientèles et d'estimer les coûts qui sont reliés à une telle réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Un budget supplémentaire de 100 000 \$ est requis à court terme pour le financement des études préalables au projet du nouveau CHM. Les études préalables visées sont les suivantes:

- Conception de l'expérience des visiteurs et des usagers du futur CHM;
- Analyse de marché;
- Conception du branding du CHM;
- Énoncé de mission en tenant compte des tendances muséales actuelles et futures, de l'évolution des attentes des visiteurs et des modes d'appropriation des connaissances.

Les crédits seront transférés au budget de fonctionnement du Service de la culture en provenance du budget des dépenses contingentes de l'administration (100 % corporatif).

JUSTIFICATION

Le Service de la culture a besoin des diverses expertises en muséologie, en marketing et en conception/évaluation des coûts pour les raisons suivantes :

- Il est important d'alimenter de façon plus précise le projet du CHM afin de définir l'offre citoyenne et de façonner une nouvelle identité;
- Les besoins du CHM ne sont pas encore totalement identifiés. Un programme fonctionnel sommaire du futur CHM a déjà été réalisé, mais il ne comporte pas toutes les précisions requises sur la nature du projet, son positionnement sur le marché muséal et son concept;
- Un contrat gré à gré en muséologie est confirmé avec la firme Siberia afin de développer une vision concrète du projet et d'en évaluer les coûts pour la partie de la muséologie. Ces services vont permettre de définir plus précisément les besoins au niveau fonctionnel et technique et d'établir le budget de réalisation du projet;
- Ces informations sur la nature du projet et son coût de réalisation sont requises pour la réalisation de tout concept d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 100 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire. Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suivant le principe de développement d'une meilleure qualité de vie, le nouveau CHM contribuera à enrichir la diversité et le dynamisme culturels de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné les impacts positifs d'une institution municipale comme le CHM, représentant le dynamisme social, culturel et technologique de la Ville de Montréal, il est important de doter ce projet des expertises de pointes en matière de conception, d'idéation et de positionnement afin d'alimenter le mieux possible les décisions des instances et la réalisation du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service des communications. Une opération de communication sera élaborée au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Septembre et début octobre 2016: lancement d'appels d'offres des études préalables et octroi des contrats;
- Début novembre 2016: réception des livrables - études préalables;
- mi novembre 2016 : développement d'une vision muséale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHARLEBOIS
architecte

ENDOSSÉ PAR

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

Le : 2016-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-09-15



Dossier # : 1160603008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 du cadastre du Québec

Il est recommandé :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un bâtiment servant à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 du cadastre du Québec ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-09 15:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160603008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un bâtiment destiné à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, situé sur le lot 1 711 848 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

En collaboration avec Les habitations de la Fondation des aveugles du Québec, le groupe de ressources techniques « Atelier Habitation Montréal » projette de construire une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur un emplacement localisé du côté est du boulevard Pierre-Bernard entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Hochelaga. Or, le nombre maximal de logements permis dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 doit se limiter à trois par immeuble. La résidence projetée comptera 12 unités. Le conseil d'agglomération peut octroyer une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal afin de permettre la construction du bâtiment. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Séance du 3 mai 2016 du comité consultatif d'urbanisme** - Présentation de la demande d'avis préliminaire portant sur la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 711 848 localisé du côté est du boulevard Pierre-Bernard, entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin.

DESCRIPTION

Description de la propriété et du voisinage

Le voisinage se caractérise par la présence de bâtiments d'habitation dont la hauteur varie entre un et deux étages. L'aire de stationnement comporte 22 cases entièrement asphaltées, entourée de butoirs et munie de dispositifs d'éclairage.

Description du projet

Le bâtiment d'habitation comporte deux étages (hauteur de 8,58 mètres). Il est érigé en mode contigu. La nouvelle résidence peut accueillir 12 logements de 62 mètres carrés, desservis par deux cases de stationnement extérieur, accessibles par la ruelle. La piste cyclable borde le côté est du boulevard Pierre-Bernard.

Le parement de la façade se compose de briques d'argile de format modulaire métrique (marron). Les fenêtres, les portes et les terrasses sont de couleur brun foncé fabriquées en aluminium. Le requérant privilégie l'acier pour les deux marquises et le bois pour les soffites. Le requérant souhaite maintenir les panneaux métalliques (aluminium) perforés pour la composition des garde-corps montés sur des structures en acier galvanisé, proposés en blanc. L'aménagement de la cour arrière comprend des surfaces gazonnées, une terrasse, un cabanon, des supports à vélo, la plantation de trois arbres et de deux rangées d'arbustes. Quant à la cour avant, elle se compose d'espace gazonné, de la plantation d'un arbre et de deux rangées d'arbustes aux abords des sauts-de-loups, afin d'assurer une plus grande intimité des logements.

Fidèle à sa volonté d'améliorer les services et d'accroître les ressources offertes aux personnes vivant avec une déficience visuelle, Les habitations de la Fondation des Aveugles du Québec s'implique dans la réalisation de projets d'habitation spécifiquement adaptés aux besoins de sa clientèle en offrant une gamme de logements à prix abordables.

Réglementation du stationnement sur le boulevard Pierre-Bernard

Les modalités réglementaires se montrent peu contraignantes du côté est du boulevard Pierre-Bernard. En effet, la période d'interdiction s'applique le lundi en avant-midi, de 8 h 30 à 11 h 30. Sur le côté ouest du boulevard, la réglementation interdit le stationnement sur rue le mercredi en matinée seulement de 8 h 30 à 11 h 30. Ces restrictions débutent le 1^{er} avril et se terminent le 1^{er} décembre pour permettre l'entretien de la chaussée.

Règlement d'urbanisme

L'emplacement se trouve dans un secteur d'habitation de catégorie H.1-3, autorisant de un à trois logements. Le taux d'implantation maximum doit atteindre 70 %. La hauteur des immeubles peut varier entre un et deux étages sans jamais dépasser neuf mètres. Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion.

Dérogations

L'analyse préliminaire du projet permet d'identifier les dérogations suivantes :

- Au nombre maximum de logements par immeuble, 12 unités au lieu de 3 (article 124);
- Au nombre minimal de places de stationnement à fournir, 2 cases au lieu de 6 (article 561).

JUSTIFICATION

Avis préliminaire émis par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mai 2016

Lors de cette séance, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont exprimé les préoccupations suivantes à l'égard du projet, à savoir :

- Sur la composition et le vieillissement des garde-corps, des panneaux vitrés ont été suggérés comme alternative à l'aluminium perforé en souhaitant ainsi améliorer l'esthétisme;
- Sur le traitement architectural de la façade, en proposant notamment de tirer profit du recul de l'entrée de la résidence afin d'en accentuer sa verticalité pour lire le bâtiment en deux parties distinctes. L'insertion de matériaux a été proposée pour démarquer les deux plans de la façade.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a recommandé d'utiliser la brique d'argile pour recouvrir les murs latéraux.

Suite au dépôt de l'avis préliminaire, le requérant a modifié son projet de la manière suivante :

- L'ajout d'un jeu de briques en saillie pour départager les deux plans de la façade;
- Le maintien des panneaux en aluminium perforé pour les garde-corps. Des compléments d'information sont fournis sur la durabilité de la peinture et du matériau, en fournissant un argumentaire expliquant l'origine du concept et justifiant sa composition qui fait référence à l'alphabet utilisé par les aveugles en l'occurrence le braille;
- L'utilisation d'un bloc architectural de qualité comme parement extérieur appliqué sur les murs latéraux comme alternative à la brique d'argile en invoquant des difficultés d'ordre technique lors de la pose due à la mitoyenneté de l'immeuble.

La DAUSE recommande favorablement l'octroi de la présente autorisation en invoquant les raisons suivantes :

- La réalisation du projet permet de rétablir la continuité de la trame urbaine du côté est du boulevard Pierre-Bernard avec un usage plus compatible avec l'habitation. La présence du stationnement constitue une avancée commerciale particulièrement intrusive qu'il importe de remplacer afin d'assurer de meilleures conditions de voisinage et de diminuer aussi la circulation automobile, sur ce tronçon du boulevard à dominance résidentielle;
- L'étude d'ensoleillement démontre que la construction du bâtiment de deux étages ne provoque pas d'assombrissement significatif dans les cours des propriétés adjacentes pendant le solstice d'été (21 juin), et ce, pendant toute la journée. À l'approche du solstice d'hiver (21 décembre), l'ombrage se propage plus tôt en matinée (9 h) du côté nord et se déplace en direction sud en fin de journée (16 h). Le phénomène se reproduit aux équinoxes. En effet, à partir de midi, l'ombrage réapparaît partiellement sur la partie arrière de la propriété localisée au nord et se dirige vers le sud en fin d'après-midi (16 h) en se propageant dans les mêmes proportions. En aucun moment de l'année, le nouveau bâtiment ne cause de période d'assombrissement permanente dans les cours des immeubles voisins;
- Les représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement se montrent plutôt favorables à l'octroi de la dérogation en ce qui concerne le nombre d'unités de stationnement. Ils ne relèvent aucune plainte de la part des résidents faisant état du manque d'espace pour stationner sur le boulevard.

La DAUSE a évalué cette demande quant à la qualité de l'expression architecturale du

bâtiment et de son voisinage, et ce, selon les critères inscrits au règlement d'urbanisme.

Le bâtiment de facture plutôt contemporaine s'inscrit dans un cadre bâti assez diversifié où des bâtiments de type unifamilial, multiplex et commerciaux à proximité se côtoient. Pour le présent projet, le bâtiment de deux étages avec sous-sol se démarque par une composition d'une façade sobre avec des matériaux de bonne qualité tels une brique d'argile de couleur Sienna ironspot smooth de Endicott ainsi qu'une insertion de revêtement de bois naturel pour les éléments en sailli et en alcôve. Une touche plus originale vient des garde-corps composés d'un panneau architectural perforé recouvert d'une peinture cuite d'une couleur blanche. Les ouvertures respectent les dimensions et proportions qu'on retrouve sur les bâtiments voisins. Suite à l'avis préliminaire du CCU et aux recommandations de la DAUSE, le requérant propose un aménagement paysager afin de créer un peu d'intimité aux cours anglaises implantées en façade. Il propose également un traitement de briques en relief à la verticale au niveau de l'entrée principale, ce qui découpe le bâtiment en deux afin de s'inspirer de la dimension des bâtiments voisins. La DAUSE est d'avis que la demande est justifiée et recommande au comité consultatif d'urbanisme d'émettre une recommandation favorable à l'approbation des travaux.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) suggère d'assortir la présente autorisation de la condition suivante :

- Soumettre l'émission des permis de construction et de transformation incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA).

À sa séance du 5 juillet 2016, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation du projet avec ses dérogations sans ajouter de conditions supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle construction sera recouverte d'un toit blanc et comporte un pourcentage de 22 % d'éléments végétaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du projet de règlement au conseil d'arrondissement pour avis d'orientation;
- Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil municipal;
- Adoption du règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil municipal;
- Adoption du règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Émission d'un certificat de conformité;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge aux articles 124 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée par l'entremise du conseil d'agglomération en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et trois étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La proposition à l'étude correspond à ces paramètres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 15 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Réjean BOISVERT
Chef de division - Division de l'urbanisme

Le : 2016-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriame BEAUDOIN
Directrice Aménagement urbain et services aux entreprises



Dossier # : 1165955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Par le fait même, procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCES pour l'année 2015-2016.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
2. de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;
3. procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCES pour l'année 2015-2016;
4. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-25 18:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Par le fait même, procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCES pour l'année 2015-2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines), créé en 1996 et qui fait partie de la Division du crime organisé, est un programme gouvernemental qui visait tout d'abord le commerce illégal d'alcool. Fort des succès réalisés par ce programme et, suite à l'observation d'une recrudescence en matière de contrebande de tabac, le gouvernement a poursuivi dans la même veine en mettant sur pied le volet ACCES Tabac en 2001. Par la suite, a suivi la création d'un volet enquête court terme dans le but de viser plus précisément les réseaux de quartier. Coordonnée et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFÉQ), le programme ACCES regroupe un ensemble d'organisations partenaires dont le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie Royales du Canada (GRC), l'Association des Directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ), le ministère de la Justice et l'Agence du Revenu du Québec (ARQ).

Plus précisément, le mandat du programme ACCES consiste, entre autres, à:

- effectuer des visites systématiques dans les endroits servant de l'alcool;
- mener des enquêtes afin de démanteler des réseaux de production ou de distribution illégale, tant en matière d'alcool que de tabac;

- mener des enquêtes court terme en matière de tabac permettant de répondre directement aux plaintes des citoyens et informations de provenance policière;
- participer à des enquêtes de réseaux de niveau provincial;
- siéger aux différents comités ACCES chapeautés par le MSP;
- coordonner le projet NOCTURNE.

Reconduit depuis 1998, chaque sommaire décisionnel présenté annuellement demandait une autorisation finale à partir des extraits de projets du Conseil du Trésor (CT) du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ). En 2015-2016, suite à des coupures budgétaires antérieures, il a été décidé d'attendre le projet de CT officiel et non l'extrait habituellement présenté dans les sommaires décisionnels. La réception de l'extrait officiel parvenu à l'intérieur du dernier trimestre de l'année en cours, a contraint la présentation du dossier dans le délai prescrit. De ce fait, il est nécessaire de régulariser la demande de prolongation du programme pour l'année fiscale 2015-2016, en même temps que la présente demande de prolongation 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour l'année 2015-2016, aucun sommaire décisionnel n'a été soumis au Comité exécutif puisque la confirmation des crédits versés par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) a été reçue au dernier trimestre de l'année fiscale.

CE14 1650 - 29 octobre 2014 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 et d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1027 - 3 juillet 2013 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le maintien de l'effectif permanent de 35 postes policiers et le maintien de trois des quatre postes temporaires civils du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

CE12 1326 - 21 août 2012 - le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 et autorise l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de un poste policier du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013.

CE09 0106 - 21 janvier 2009 - le comité exécutif acceptait de convertir un poste de lieutenant-détective en un poste de commandant d'enquêtes pour toute la durée du Projet ACCES au sein de la Division du crime organisé du Service de police de la Ville de Montréal.

CE08 2182 - 26 novembre 2008 - le comité exécutif a approuvé la demande d'augmenter temporairement l'effectif policier de deux postes supplémentaires dans le cadre du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) portant le nombre à 31 policiers; d'octroyer des crédits additionnels nécessaires pour 2008 et 2009 et d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire pour 2010 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales, et ce, pour la durée du projet.

CE07 0314 - 7 mars 2007 - le comité exécutif autorisait l'ajout de neuf ressources supplémentaires soit sept policiers et deux civils tout en maintenant l'effectif temporaire déjà en place. Cette dernière résolution portait ainsi le nombre total de ressources à 29 policiers et trois civils.

CE03 2751 - 17 décembre 2003 - le comité exécutif approuvait la prolongation de

l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 22 postes, pour toute la durée du Projet ACCES, afin de permettre à l'équipe affectée de continuer son travail, sans priver d'effectif les unités d'enquêtes d'où provient ce personnel et de maintenir le poste temporaire de l'employé civil (agent de bureau) affecté au Projet ACCES, aussi longtemps que le projet se poursuivra.

CE2000-0107 - 17 juin 1999 - cette participation fut reconduite, en autorisant également l'augmentation temporaire de l'effectif policier de 16 postes et, à nouveau le 9 août 2001, par la résolution CE2001-0376 qui, cette fois, augmentait l'effectif policier de six postes en plus de 16 postes déjà consentis antérieurement.

CE98 131 - 19 juin 1998 - le comité exécutif autorisait la participation du Service de police de la Communauté urbaine de la Ville de Montréal aux efforts du gouvernement du Québec à la lutte contre l'économie souterraine dans le cadre du Projet ACCES.

DESCRIPTION

Le maintien du programme ACCES est primordial afin de permettre la réalisation de nos différents mandats. En ce sens, la prolongation du programme requiert de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et de deux postes temporaires civils.

JUSTIFICATION

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a signifié au SPVM sa volonté de reconduire à nouveau la subvention pour le programme ACCES pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) autant pour la rémunération que les biens et services.

Le tableau ci-dessous illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM.

	2016 1er avril au 31 décembre	2017 1er janvier au 31 mars	Total
Revenus	4 306 206 \$	1 379 693 \$	5 685 900 \$
Dépenses			
Masse salariale	3 976 278 \$	1 269 717 \$	5 245 996 \$
Biens et services	329 928 \$	109 976 \$	439 904 \$
Total des dépenses	4 306 206 \$	1 379 693 \$	5 685 900 \$

Les crédits budgétaires pour les revenus et les dépenses pour le programme sont prévus dans son budget d'opération. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances (tableau SPVM).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence

d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation du SPVM au programme ACCES permet d'assumer un leadership dans le domaine de la lutte au commerce illégal du tabac et de l'alcool sur le territoire de Montréal. En plus de soutenir le personnel policier et les citoyens aux prises avec le phénomène de la contrebande, plusieurs projets dirigés par l'équipe ACCES ont permis d'importantes saisies, haussant par le fait même les retombés pour le SPVM. Le programme ACCES permet également d'accroître le niveau de formation et d'expertise des policiers dans plusieurs domaines du commerce illicite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-22

Paul VERREAULT
commandant police

Stéphane BÉLANGER
inspecteur-chef police

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-09-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-09-22



Dossier # : 1165841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Par le fait même, procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCEF pour l'année 2015-2016.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. d'autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers);
2. de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;
3. de procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCEF pour l'année 2015-2016;
4. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-09-25 18:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , Enquêtes - Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Par le fait même, procéder à la régularisation de la demande de prolongation du programme ACCEF pour l'année 2015-2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité des produits de la criminalité (UPC) s'est jointe à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) afin de travailler conjointement à des enquêtes ayant un potentiel de récupération fiscale. Le programme ACCEF (Actions concertées pour contrer les crimes économiques et financiers) est coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique et par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) sous la gouverne du SPVM.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) recommande la reconduction de ce programme pour une neuvième année avec un effectif total de 13 ressources soit de 12 postes policiers et d'un poste civil.

Reconduit depuis 2008, chaque sommaire décisionnel présenté annuellement demandait une autorisation finale à partir des extraits de projets du Conseil du Trésor (CT) du ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ). En 2015-2016, suite à des coupures budgétaires antérieures, il a été décidé d'attendre le projet de CT officiel et non l'extrait habituellement présenté dans les sommaires décisionnels. La réception de l'extrait officiel parvenu à l'intérieur du dernier trimestre de l'année en cours, a contraint la présentation du dossier dans le délai prescrit. De ce fait, il est nécessaire de régulariser la demande de prolongation du programme pour l'année fiscale 2015-2016, en même temps que la présente demande de prolongation 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour l'année 2015-2016, aucun sommaire décisionnel n'a été soumis au Comité exécutif puisque la confirmation des crédits versés par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) a été reçue au dernier trimestre de l'année fiscale.

CE14 1651 – 29 octobre 2014

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF); et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015; imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1028 – 3 juillet 2013

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et de maintenir l'augmentation temporaire de 15 des 17 postes policiers et 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 ; imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1387 - 15 août 2012

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 16 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et dépenses afin de permettre la reconduction du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) pour 2012 et autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2013 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales pour la durée du projet.

CE11 0978 - 22 juin 2011

Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent à 16 postes policiers et un poste d'agent de bureau; autoriser la création et le comblement d'un poste de secrétaire temporaire; autoriser la nomination permanente de cinq policiers temporaires en fonction de la liste de rappel et autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et de dépenses afin de permettre de reconduire le projet UPC-MRQ, volet ACCEF (Action concertée contre l'évasion fiscale)

CE10 1233 - 4 août 2010 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 2 159 094 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE09 1476 - 12 août 2009 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, soit du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 1 320 624 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 1907 - 15 octobre 2008 - Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes pour toute la durée du projet UPC-MRQ, autoriser l'embauche de policiers permanents et imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 0658 - 16 avril 2008 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 808 000 \$ pour l'année 2008 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1082451001.

CE07 0650 - 7 mai 2007 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 592 286 \$ pour l'année 2007 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1072451001.

DESCRIPTION

La collaboration de l'ARQ complète et bonifie les interventions du SPVM en matière de lutte au blanchiment des capitaux. Grâce à ce partenariat, l'ARQ est en mesure d'appliquer les dispositions des différentes lois pour donner des avis de cotisations fiscales.

Ces interventions concertées ont donc un impact d'importance sur les organisations criminelles et permettent une augmentation remarquable des montants saisis ou récupérés.

Il est prévu, par le décret du gouvernement du Québec concernant le partage du produit des biens de la criminalité, que le SPVM conservera 50% des biens confisqués.

JUSTIFICATION

Le programme ACCEF a permis au SPVM de développer une expertise en matière d'enquête de recyclage des produits de la criminalité. Le SPVM s'est démarqué par l'accomplissement de plusieurs projets d'envergure qui ont permis des saisies importantes d'actifs sous le contrôle du crime organisé montréalais. Les tableaux 1 et 2 détaillent les immeubles ayant fait l'objet d'une ordonnance de blocage et les sommes d'argent comptant saisies et confisquées durant les huit dernières années.

Blocages années antérieures (Tableau 1)

Période	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Valeur des immeubles	1 654 900 \$	1 654 500 \$	506 400 \$	14 232 700 \$	12 919 448 \$	9 725 100 \$	16 949 500 \$	7 583 749 \$
Équité	n/d	828 100 \$	506 400 \$	5 747 364 \$	5 805 973 \$	4 726 181 \$	11 071 392 \$	3 775 391 \$
Immeubles	6	6	1	39	34	26	39	20

Montants saisis et confisqués (Tableau 2)

Période	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Montants saisis	5 856 284 \$	6 752 866 \$	2 678 504 \$	5 077 914 \$	9 702 682 \$	4 358 290 \$	3 879 126 \$	3 903 718 \$
Montants confisqués	3 380 693 \$	3 478 997 \$	2 328 816 \$	1 588 293 \$	2 657 772 \$	4 326 487 \$	6 362 546 \$	2 384 589 \$

Le renouvellement du programme ACCEF est primordial en matière de lutte au crime organisé. La raison d'être du programme est de détecter et réprimer de façon concertée, tous les crimes économiques et financiers commis par les organisations criminelles.

Le MSP a signifié au SPVM sa volonté de reconduire le programme ACCEF pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Les sommes octroyées serviront, comme par les années

passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du programme ACCEF, autant pour la rémunération que pour les biens et services.

Impact financier au niveau de la subvention

Le tableau qui suit illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM. Ainsi, pour la période budgétaire d'avril 2016 à mars 2017, le MSP a établi pour le SPVM, un montant de la subvention à recevoir de 2 393 400 \$.

	1 avril au 31 décembre 2016	1 janvier au 31 mars 2017	Total
Total - Ressources humaines	1 691 590 \$	546 859 \$	2 238 450 \$
Total - ressources physiques	116 213 \$	38 738 \$	154 950 \$
REVENUS			2 393 400 \$

Les crédits budgétaires pour les revenus et les dépenses pour le programme sont prévus dans son budget d'opération. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances (Tableau SPVM).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme ACCEF a influencé positivement les efforts du SPVM en matière de lutte au blanchiment des capitaux. Ce partenariat qui est chapeauté par le Ministère de la Sécurité publique et le Ministère des Finances a permis de développer une expertise en matière d'enquête de recyclage des produits de la criminalité. Grâce à une entente qui spécifie le mandat du programme ACCEF (enquête qui cible les économies souterraines et l'évasion fiscale) et une subvention des opérations policières par l'ajout de ressources, tel qu'une équipe de surveillance physique, les résultats en matière de saisie de biens obtenus criminellement ont augmenté drastiquement.

Advenant, la disparition du financement, le SPVM ne serait pas en mesure d'effectuer des projets en matière de recyclage des produits de la criminalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pascale DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul VERREAULT
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-22

Stéphane BÉLANGER
Assistant-directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-09-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-09-22